

tous les biens temporels de ce monde, au misérable qui n'attend que le mal éternel ? Cependant, quelque pécheur que soit un homme, quelque bas qu'il soit tombé, il ne doit jamais désespérer de la miséricorde de Dieu. Car de même qu'il n'y a pas au monde d'arbre si épineux, si raboteux, ou si noueux, que les hommes ne puissent aplanir, polir, orner et embellir ; de même il n'y a pas d'homme si criminel en ce monde que Dieu ne puisse convertir, combler de grâces et enrichir de vertus.



PÈLERINAGE DES FRÈRES À STE-ANNE DE BEAUPRÉ

Départ du quai Jacques Cartier, samedi 18 juillet, à 6 h. p. m.
Retour, lundi matin.

Les Messieurs étrangers au Tiers-Ordre y seront admis
pourvu qu'ils soient recommandables.

ETUDE SUR LE TIERS-ORDRE De S. FRANÇOIS.
Les obligations du Tiers-Ordre

LE BON EXEMPLE

(Suite)

LES Tertiaires ne prêteront jamais de serment, sinon en cas de nécessité. Ils éviteront les paroles deshonnêtes, les plaisanteries bouffonnes.

La bonne éducation n'approuve pas la mise en scène d'affirmations catégoriques à tout bout de champ. La piété, qui doit être la fine fleur de la vraie politesse, abhorre ces assurances qui ne vont pas sans le manque de respect pour soi et les autres et le déshonneur de Dieu, quand surtout son nom trois fois saint est pris en témoignage, sans jugement et discrétion. Donc, pas de serments inutiles ; j'irai plus loin : le Tertiaire évitera soi-